



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 mars 2024

### **Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Nouvelle-Aquitaine : validation à l'unanimité de la programmation logement pour 2024 des parcs publics et privés**

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde et Sophie PIQUEMAL, vice-présidente du Conseil départemental de la Gironde en charge de l'urgence sociale, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire, ont co-présidé ce mardi 19 mars 2024 le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) de Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci a émis un avis favorable à l'unanimité sur les programmations 2024 pour le financement du logement locatif social et de la rénovation des logements privés.

Ainsi, en 2024, l'objectif de production de logement locatif social est de **9 493 logements pour la Nouvelle-Aquitaine**, dont 2 943 de logements très sociaux (à prêt locatif aidé d'intégration) avec une enveloppe de 30,3 millions d'euros d'aides directes. S'agissant du parc privé, l'enveloppe 2024 de 267,2 millions d'euros est en augmentation afin d'accompagner la forte hausse des objectifs (15 672 logements) et le nouveau cadre des aides qui sont toutes revalorisées.

Lors de ce comité régional de l'habitat et de l'hébergement, le préfet Étienne GUYOT a appelé les collectivités, institutionnels, les professionnels du bâtiment et associatifs à continuer de se mobiliser pour favoriser l'accès au logement pour les ménages les plus modestes.

**Concernant le bilan 2023 en Nouvelle-Aquitaine, le nombre d'agrément délivrés pour la production de logements locatifs sociaux a été de 8 948 logements**, alors même que le contexte économique n'était pas favorable. Les résultats dépassent ceux de 2021 (8 742 logements produits) mais restent inférieurs à 2022 (9 141). Le nombre d'agrément pour les logements financés pour les ménages les plus modestes est en hausse par rapport à 2022 (+199 logements).

La dynamisation de la **production et de la rénovation des logements sociaux** face à la crise actuelle du logement est importante, compte tenu du nombre de demandeurs de logement social dans la région.

Concernant la **rénovation thermique du parc privé**, 62 539 logements ont été rénovés en 2023. La simplification annoncée par le Gouvernement en 2024 est attendue pour faciliter le montage des projets par les ménages.

Les conditions sont en place, à l'issue de ce CRHH, pour que l'ensemble des acteurs, collectivités, Banque des territoires, Action logement, se mobilisent aux côtés de l'État et de l'agence nationale de l'habitat (Anah) pour répondre au mieux aux attentes en matière de logement social et de facilitation des rénovations thermiques des logements.